



**AVENANT
A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN
BATIMENT A USAGE DE SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX
ET DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Entre

La commune des ROUSSES, représentée par son Maire, Monsieur Bernard MAMET, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du ;
Ci-après désignée « la Commune des ROUSSES » ;

Et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA, représenté par son Président, Monsieur Clément PERNOT, agissant en vertu de la délibération du bureau du conseil d'administration du ;
Ci-après désigné « le SDIS » ;

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment à usage de services techniques municipaux et de centre d'incendie et de secours, signée le 01/08/2016,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : l'article 2 « estimation prévisionnelle et financement » de la convention susvisée est modifié comme suit :

Le coût prévisionnel du projet global toutes dépenses confondues s'élève à 2 169 124,01 € HT.

L'assiette des dépenses servant au calcul de la participation du SDIS reste fixée à 676 800 €, correspondant à l'enveloppe financière initialement fixée par le conseil d'administration du SDIS.

Le projet global bénéficie d'une subvention DETR de 534 800 €, soit un taux de subvention de 35% appliqué à une assiette de dépenses éligibles retenue à 1 526 800 € HT.

La part de DETR affectée au CIS est évaluée à 118 440 €, ce financement est déduit de la participation à charge du SDIS calculée à hauteur de 50% du coût initial de l'opération.

Le financement complémentaire du CIS est apporté par les communes des ROUSSES et de PREMANON. Le détail du plan de financement est joint en annexe.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait en 2 exemplaires

A MONTMOROT, le

Pour le SDIS,
Le Président,

Pour la Commune des ROUSSES,
Le Maire,

Clément PERNOT

Bernard MAMET

Annexe : plan de financement détaillé

DEPENSES HT	coût phase travaux	FINANCEMENT HT	montant
- viabilisation	97 000,00 €	Subvention DETR (35%) allouée à la commune :	534 380,00 €
Travaux de construction :			
- services techniques (ST)	1 070 781,56 €		
- caserne	766 342,45 €	dont part affectée au CIS :	
- provision / actualisation / compléments CIS	30 000,00 €		
- provision / actualisation / compléments ST	43 000,00 €	(676 800 € / 2) x 35%	118 440,00 €
<i>Sous-total travaux + viabilisation</i>	2 007 124,01 €		
Honoraires, assurances, frais divers (20%)⁽¹⁾ :		Participation du SDIS	
- services techniques	98 006,50 €	(50% de 676 800 € ⁽²⁾) - subvention DETR	219 960,00 €
- caserne	63 993,50 €		
<i>Sous-total honoraires</i>	162 000,00 €	Participation Commune de PREMANON	125 000,00 €
Coût de l'opération	2 169 124,01 €	Prise en charge de la Commune des ROUSSES :	
<i>Dont viabilisation</i>	<i>97 000,00 €</i>	- CIS	396 935,95 €
<i>dont coût services techniques</i>	<i>1 211 788,06 €</i>	- services techniques	892 848,06 €
<i>dont coût CIS</i>	<i>860 335,95 €</i>	Total	2 169 124,01 €

⁽¹⁾ répartition des honoraires au prorata des surfaces construites : 684,89 m² pour ST, 447,20 m² pour CIS

⁽²⁾ coût initial de l'opération, le dépassement étant pris en charge par les communes de 1er appel